

FIXANT TARIFS DES SORTIES EXTRASCOLAIRES

Le Maire de la commune de Molsheim,

VU le code général des collectivités territoriales et plus précisément ses articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

VU la délibération du Conseil Municipal N° 020/1/2023 du 28 mars 2023, portant mise en œuvre des délégations du conseil municipal au Maire – application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, et notamment son article 2 ;

CONSIDERANT l'organisation d'une sortie au musée zoologique de Strasbourg le mercredi 29 octobre 2025 pour 24 enfants comprenant un prix d'entrée et de transport ;

CONSIDERANT l'organisation d'une sortie à la piscine du triangle de Dachstein 30 octobre 2025 pour 20 enfants comprenant un prix d'entrée et de transport ;

CONSIDERANT l'organisation d'une veillée à la maison des élèves le vendredi 31 octobre 2025 comprenant un prix de participation ;

CONSIDERANT l'organisation d'une veillée Molshémienne le vendredi 3 octobre 2025 comprenant un prix de participation ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'organisation de cette prestation il y a lieu de fixer un tarif unitaire pour les enfants souhaitant en bénéficier ;

DECIDE

Article 1^{er} :

De fixer, par participant, les tarifs des sorties extrascolaires suivantes :

date	sortie	prestation	tarif fixé
3 octobre 2025	Veillée Molshémienne	Participation forfaitaire	5 €
29 octobre 2025	Sortie musée zoologique de Strasbourg	Transport et entrée	4 €
30 octobre 2025	Sortie piscine de Dachstein	Transport et entrée	2 €
31 octobre 2025	Veillée Halloween – maison des élèves	Participation forfaitaire	5 €

Article 2^{ème} :

La présente décision sera insérée au registre des décisions du conseil municipal et donnera lieu à un compte rendu auprès de l'assemblée délibérative conformément à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Article 3^{ème} :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de MOLSHEIM pour contrôle de légalité
- Service des finances
- Registre

Fait à MOLSHEIM, 2 octobre 2025



Le Maire,

Laurent FURST